



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 3 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/26 -

Date de la convocation municipale : 28 mai 2020

**OBJET :**

**TAXES DIRECTES  
LOCALES**

Fixation du produit des contributions directes et des taux d'imposition à chacune des deux taxes pour l'année 2020.

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - MM. Alain GRANDGIRARD - Jean de PALEVILLE - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet concernant la fixation du produit des contributions directes et des taux d'imposition à chacune des deux taxes locales.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Arrête le produit fiscal attendu pour l'année 2020 des deux taxes directes locales à la somme de 78 240,00 € (soixante-dix-huit mille deux cent quarante euros) ;
- Fixe le taux des deux taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

	<i>Taux appliqués</i>	<i>Taux définitifs</i>
TAXE HABITATION (BATI)	12,03 %	12,03 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	40,20 %	40,20 %

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire d'AURONS**

**André BERTERO**

*Le Maire d'AURONS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*